



**COMMISSION
SOCIALE, SCOLAIRE ET COMMUNICATION**

**Rapport (public)
de la séance du mercredi 8 février 2023 à 19h00
Salle du Conseil municipal**

Présent(e)s :	Mme Andrea EHRETSMANN (Présidente)	
	Mme Sophie BRAND	
	M. Federico GIACOBINO	
	Mme Alexia MOREL	
	M. Laurent PECCOUD	
	M. Albert SIROLI	
	Mme Célia BOLDRINI	Secrétaire générale adjointe
Excusés :	M. Dante GIACOBINO	
	M. François JACCARD	Adjoint

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance 13 décembre 2022**
3. **Discussion sur la présentation de l'Association minds**
4. **Proposition d'augmentation du budget de la commission – crédit complémentaire suite à l'augmentation exceptionnelle du budget communal en 2023**
5. **Assistance sociale CoHerAn – point sur la fréquentation sur service social littoral et sur la convention signée entre les communes**
6. **Nouveau site Internet communal**
7. **Divers**
8. **Donations 2023 – choix des domaines de subventionnement et procédure**

La Présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'association minds ayant annulé au dernier moment sa venue pour des raisons personnelles et organisationnelles, **la Présidente** leur a proposé une autre date.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (5 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (5 voix).

3. Discussion sur la présentation de l'Association minds

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

4. Proposition d'augmentation du budget de la commission – crédit complémentaire suite à l'augmentation exceptionnelle du budget communal en 2023

Comme discuté en fin d'année, la commission pouvait apporter des idées avec des crédits complémentaires, étant donné l'augmentation exceptionnelle du budget 2023.

Ci-après les remarques ou propositions évoquées lors du tour de table qui s'ensuit.

Faut-il maintenir la participation qui devait être demandée aux participants des ateliers samaritains, vu le contexte financier ? La commune pourrait peut-être offrir ces ateliers à la population, sachant que cette décision n'aurait aucun impact sur la ligne budgétaire votée.

Sachant que l'enveloppe globale du social doit être d'au moins 1 % sur le total des recettes, et si l'augmentation desdites recettes était confirmée, cela représenterait Fr. 160'000.-. Une fois que la commission se sera prononcée sur l'enveloppe globale, les commissaires pourront définir la répartition de ces fonds (aide humanitaire internationale, catastrophes exceptionnelles, etc.).

Concernant l'aide humanitaire internationale, le budget serait de Fr. 66'500.- (0,7 % sur le total des recettes).

L'aide humanitaire internationale pourrait être augmentée tout en gardant une partie conséquente pour l'aide locale (avec une somme en réserve pour des aides ponctuelles, dont l'importance est soulignée).

La Présidente détaille les lignes budgétaires : Fr. 24'000.- à la FGC (aide humanitaire internationale), Fr. 31'000.- pour l'aide locale.

Cette décision permettrait à la commune de s'aligner sur les autres, ce qui serait une bonne chose.

Les idées suivantes sont soumises : fonds pour des animateurs ou activités dans le cadre du projet de la villa Hoffmann (budget de la CSMAC ?), augmentation du budget des TSHM en vue de l'été qui approche, donations aux associations avec un accent particulier pour les enfants, soutien à l'APEC et accompagnement des enfants à l'école, GIAP, rénovation de l'espace de jeux plus étendu et destiné à tous les âges (création d'un acorespace, cf. Saint-Louis).

Arrivée de M. L. Peccoud.

Mme C. Boldrini indique que le projet d'agrandissement du périmètre NGS prévoit une place de jeux.

L'importance de s'assurer que ces places de jeux deviennent une réalité est soulignée.

Depuis la mise en place du service social intercommunal, beaucoup moins de personnes sollicitent l'assistance juridique (3 consultations/mois en moyenne, l'affluence étant plus forte en janvier/février et avant l'été).

L'APEC sera contactée afin d'évaluer ses besoins et disponibilités pour des projets.

Le Président de l'APEC sera invité à faire part à la CSSC des éventuels projets de l'association.

Le système actuel des cartes CFF sera supprimé fin 2023 ; une compensation sous forme de subsides serait peut-être bienvenue afin que la transition se passe au mieux (dossier à traiter par la CTSM).

Le nouveau système mis en place, « cartes journalières dégriffées communes », permettra à la « clientèle non numérique » d'acheter des billets dans les Mairies, indique **Mme C. Boldrini**.

5. Assistance sociale CoHerAn – point sur la fréquentation du service social littoral

et sur la convention signée entre les communes

Selon les statistiques en cours, 10 dossiers ont été ouverts pour des habitants de Corsier (dont 4 personnes en âge AVS) depuis l'ouverture du service social intercommunal. Il s'agit plutôt de demandes ponctuelles.

La convention pour le service social littoral a été signée par l'ensemble des communes. L'Exécutif a validé un règlement d'aide sociale pour la commune (entrée en vigueur le 1.1.2023), ainsi que la directive d'application idoine. Ces documents seront mis à la disposition des commissaires.

Mme D. Plantier, responsable du service social littoral, se tient à la disposition de la CSSC pour toute rencontre.

Une convention avec Pro Senectute (personnes âgées jusqu'à présent prises en charge par Pro Senectute) sera signée sous peu.

La permanence est ouverte à Corsier tous les jeudis ; des rendez-vous peuvent être pris en fonction des besoins. Chacune des permanences est destinée aux habitants des 4 communes (Corsier, Anières, Hermance et Collonge-Bellerive). Une fois que les besoins auront mieux été cernés, la question d'une permanence ouverte plus longtemps sera posée.

Sachant que de telles prestations fonctionnent pour autant que la communication soit régulière, suggestion est faite de diffuser tous les 6 mois un tous-ménages spécifique sur le service social intercommunal et le service juridique.

Les entités et services sont rappelés dans chaque bulletin communal ; ces informations figurent aussi sur le site Internet de la commune. Les horaires pourraient être affichés de manière permanente sur les panneaux d'affichage officiel. Un tous-ménages diffusé annuellement pourrait regrouper les prestations à disposition de la population.

6. Nouveau site Internet communal

Le site Internet de Versoix, sur lequel les informations sont clairement visibles, est cité en exemple.

Mme C. Boldrini présente le nouveau site Internet de Corsier en dispensant différentes explications sur les améliorations apportées à cette version. Les commissaires font part de leurs suggestions, remarques ou questions.

Tous les e-mails envoyés à la commune (info@corsier.ch) sont traités quotidiennement par un collaborateur qui en accuse réception et transfère la demande à la personne en charge du dossier pour réponse.

Pour l'instant, la newsletter est un simple système de notification par e-mail. Elle pourrait si besoin évoluer vers un système de notification lors de toute nouvelle information sur le site Internet. **Mme C. Boldrini** contrôlera s'il y aurait une possibilité de simplifier l'inscription à la newsletter sans que la création d'un compte utilisateur soit nécessaire.

Mme C. Boldrini encourage les commissaires à lui signaler tout bug qu'ils repèreraient sur le site, afin de les corriger.

La puissance de l'outil recherche est relevée. Et l'ergonomie s'est nettement améliorée. Le dictionnaire des amoureux de Corsier sera complété au fil du temps :

<https://www.corsier.ch/presentationgenerale>.

Mme C. Boldrini étudiera la faisabilité de mettre en avant les rubriques les plus consultées (emploi, newsletter, etc.) sans trop alourdir cette nouvelle version. Les statistiques du site ont également été améliorées, ce qui permettra d'identifier les recherches les plus fréquentes. La mise en ligne de cette nouvelle version, plus intuitive, sera annoncée à la population via le bulletin communal.

7. Divers

La soirée d'atelier avec les samaritains aura lieu le lundi 8.5.2023 de 19h à 22h (dans les locaux des samaritains, à Collonge-Bellerive) ; cette date a été fixée par les samaritains. Les habitants seront informés par un tous-ménages (16 participants au maximum).

L'atelier abordera de façon succincte : chaîne de sauvetage, numéros d'urgence, inconscience avec la PLS, malaises, traumatismes crâniens, crises d'épilepsie, saignements de nez, hémorragies massives.

Deux sessions seront organisées sur l'année (la seconde à l'automne) afin de toucher un maximum d'habitants. La commune décidera par la suite si une mise en place plus régulière est nécessaire (peut-être sur d'autres thèmes).

Comme demandé par la commission, **Mme C. Boldrini** communique deux dates où les commissaires pourront prendre leur repas au restaurant scolaire, soit le vendredi 3.3.2023 et le lundi 6.3.2023. Elle enverra un e-mail (avec deux dates supplémentaires) aux commissaires qui pourront s'inscrire en retour.

Les analyses concernant le restaurant scolaire se poursuivent ; **Mme C. Boldrini** communique diverses explications sur les processus et éléments multifactoriels relevés par les premières études. Quelques pistes sont esquissées.

La nourriture étant chauffée, les aliments cuits qui n'ont pas été servis ne peuvent être distribués à des particuliers ou des associations. Les fruits, produits laitiers ou salades (donc crus) sont autant que possible redistribués, par exemple au GIAP (goûters sains).

L'importance de bien expliquer cela aux enfants afin de leur faire prendre conscience très tôt des conséquences du gaspillage alimentaire est soulignée.

Une sensibilisation est faite par l'école (poubelles de tri, panneaux d'informations, etc.), rappelle **Mme C. Boldrini**. Mais la commune pourrait tout à fait proposer à nouveau un peu de pédagogie.

Comme la CAEDD voulait aussi travailler sur cette problématique en termes de déchets, une commission réunie CSSC et CAEDD pourrait plancher sur des solutions.

Mme C. Boldrini donne quelques explications sur les stratégies employées par le GIAP (sur la base du label Fourchette Verte) afin d'encourager les enfants à bien manger, de façon saine et dans de bonnes proportions.

La question se pose quant à l'utilité du label Fourchette Verte, qui n'est pas obligatoire et ne semble pas satisfaire les enfants.

L'Exécutif est conscient de cette problématique, confirme **Mme C. Boldrini**.

Le 2.2.2023, la commune a reçu une demande de la GSTF (Société d'amitié Suisse-Tibétaine) d'afficher un drapeau tibétain en tant qu'acte de solidarité le 10.3.2023 (anniversaire du soulèvement pacifique de Lhassa). En 2022, 20 communes du canton avaient hissé ce drapeau pendant une journée.

S'agissant d'un acte clairement politique, l'administration pense que cette décision est du ressort du Conseil municipal (par voie de résolution) ; le préavis de la CSSC est donc sollicité.

Il semble important de définir les pays, comité, associations ou événements/causes particulières pour qui Corsier souhaiterait symboliquement prendre position. Cette réflexion sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Le courrier de la GSTF sera mis à disposition des commissaires sur le CMNet ; ceux-ci communiqueront leur avis par voie de circulaire.

La Présidente libère Mme C. Boldrini.

Départ de Mme C. Boldrini.

8. Donations 2023 – choix des domaines de subventionnement et procédure

La Présidente rappelle qu'il s'agissait de déterminer la somme à inscrire au budget et de réfléchir aux domaines que la CSSC souhaiterait soutenir, sachant que trois grands thèmes ont été soutenus, les années précédentes : précarité, handicap et droit des femmes. Le thème « prévention » a été ajouté en 2022.

L'idée évoquée plus haut de soutenir les enfants est à nouveau évoquée. Et les besoins sont toujours très importants en termes de précarité et de sans-abrisme.

Peut-être faudrait-il moins saupoudrer de nombreuses associations en apportant une aide plus importante à des projets à soutenir ?

Les enfants en situation de handicap ont été soutenus au travers de certaines associations (Cerebral, Clair Bois). La précarité est un thème qui peut aussi être en lien avec les enfants.

Les commissaires réfléchiront pour la prochaine fois à des associations venant en aide aux enfants.

La commission souhaite-t-elle continuer à soutenir les mêmes associations qu'avant ou établir une nouvelle liste des associations par thèmes ?

Les commissaires souhaitent conserver la liste actuelle en y ajoutant 4-5 associations (thème : enfance), sachant l'importance de la continuité dans le soutien social.

La CSSC soumettra à la CF la proposition de consacrer 1 % des recettes du budget (soit environ Fr. 160'000.-) à l'aide humanitaire en Suisse et à l'étranger.

La CSSC ajoute l'enfance à ses thèmes (les affectations seront étudiées lors de la séance du 31.5.2023).

Proposition est faite d'octroyer un don exceptionnel à la Chaîne du Bonheur, qui lève actuellement des fonds suite au tremblement de terre en Turquie et en Syrie.

La CSSC décide d'allouer Fr. 5'000.- à la Chaîne du Bonheur suite au tremblement de terre en Turquie et en Syrie (sur sa ligne budgétaire).

Un commissaire aimerait savoir si le comité de soutien aux Ukrainiens a été sollicité. Ce n'est pas le cas. Mais un WhatsApp sera envoyé dans l'idée d'organiser une soirée cosséro-ukrainienne.

En l'absence d'autre point divers, **la Présidente** remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h18.

Rapport : E. Maia